

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 024

Liberté – Égalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2023

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de : _____ e en date du 18 janvier 2023,

AUTORISE

La pose d'une benne pour travaux de rénovation au 8, rue de la Vierge
angle rue Roger Salengro à Gravelines.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules
ne soient pas surpris par cette benne.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Du 30 janvier au 3 février 2023 inclus*

Fait à Gravelines, le 25 JAN. 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA
VILLE :

25 JAN. 2023

